

**GenSight Biologics**  
Société Anonyme au capital de 465.228,05 Euros  
74 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris  
751 164 757 RCS Paris  
(la « Société »)

---

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DES  
ARTICLES R.225-115 ET R.225-116 DU CODE DE COMMERCE A LA SUITE DE L'EMISSION DE  
655.859 ACTIONS ORDINAIRES**

(Vingt-Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016  
Conseil d'administration du 10 août 2016)

Messieurs,

Nous vous présentons le présent rapport établi conformément aux prescriptions des articles R 225-115 et R 225-116 du Code de commerce afin de décrire les conditions définitives de l'émission de 655.859 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,025 Euro décidée par nos soins dans le cadre de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de l'Option de Surallocation consentie par la Vingt-Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016, cet exercice intervenant dans le prolongement de l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris d'Euronext.

Nous vous rappelons, en effet, qu'aux termes de la Dix-Septième Résolution, l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016 avait conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à l'effet de décider l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme à des titres de capital à émettre par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires et par offre au public, permettant notamment à la Société de s'introduire sur le marché réglementé d'Euronext Paris d'Euronext.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 juillet 2016, après avoir constaté que le capital social était intégralement libéré, faisant usage des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016, a :

- décidé, à l'unanimité, sous condition suspensive non rétroactive de la signature du Contrat de Garantie et de Placement à intervenir avec Oddo et Cie en tant que Coordinateur Global et Gilbert Dupont en tant que Chef de File et Teneur de Livre (ensemble avec le Coordinateur Global, les « **Chefs de File et Teneurs de Livre** »), de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la Dix-Septième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016 relative notamment à l'émission d'actions ordinaires nouvelles par offre au public dans le cadre de l'Introduction en Bourse de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires ;
- décidé, à l'unanimité, en conséquence, sous condition suspensive non rétroactive de la signature du Contrat de Garantie et de Placement, d'augmenter le capital social de 125.000 Euros par émission d'un nombre total de 5.000.000 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,025 Euro (à libérer intégralement en numéraire pour la totalité de leur montant nominal et de la prime d'émission) ;



- décidé, à l'unanimité, sous condition suspensive non rétroactive de la signature du Contrat de Garantie et de Placement, de fixer le prix de l'action de la Société sur le marché Euronext à 8 Euros par action, ce prix étant applicable aux Actions Nouvelles, tant dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert que du Placement Global tels que ces termes étaient définis par le Conseil d'administration du 3 juillet 2016 ;

Le Conseil d'administration avait également décidé :

- que sous la condition suspensive non rétroactive de la signature du Contrat de Garantie et de Placement et sous condition suspensive de l'exercice par Oddo et Cie, Coordinateur Global agissant au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre, de l'Option de Surallocation, que le nombre maximal d'Actions Nouvelles Supplémentaires susceptibles d'être émises au prix unitaire de 8 Euros, sera de 737.937 actions à libérer intégralement en numéraire conférée aux termes de la Vingt-Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016 ;
- que la période d'exercice de l'Option de Surallocation était ouverte à compter du 12 juillet 2016 pendant une durée maximale de trente (30) jours pour se clôturer au plus tard le 11 août 2016.

Lors de sa réunion en date du 10 août 2016, après avoir constaté l'exercice par Oddo & Cie de l'Option de Surallocation consentie aux termes du Contrat de Garantie et de Placement signé le 12 juillet 2016 en vue de la souscription de 655.859 actions ordinaires nouvelles, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par la Vingt-Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2016 et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, a :

- (i) décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 16.396,475 Euros par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un nombre supplémentaire de 655.859 Actions Nouvelles Supplémentaires de valeur nominale unitaire de 0,025 Euro correspondant à la mise en œuvre à hauteur de 88,88 % de l'Option de Surallocation ;
- (ii) rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, le prix d'émission des 655.859 Actions Nouvelles Supplémentaires de valeur nominale unitaire de 0,025 Euro s'établira à 8 Euros (soit avec une prime d'émission de 7,975 Euros par action ordinaire) représentant un montant total brut de souscription de 5.246.872 Euros (dont 5.230.475,525 Euros au titre de la prime d'émission globale) ;
- (iii) décidé que les Actions Nouvelles Supplémentaires de la Société émises au titre de l'augmentation de capital seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales et donneront droit à toutes distributions de dividendes décidées à compter de leur date d'émission,
- (iv) décidé que les souscriptions correspondant aux Actions Nouvelles Supplémentaires donneront lieu à l'établissement d'un certificat du dépositaire par BNP Paribas Securities Services,
- (v) décidé que les Actions Nouvelles Supplémentaires de la Société seront créées et inscrites en compte au nom des souscripteurs dès délivrance du certificat du dépositaire visé à l'article L. 225-146 du Code de commerce établi par BNP Paribas Securities Services attestant la réception des souscriptions correspondantes, devant intervenir le 12 août 2016,

Le capital social sera en conséquence porté de 465.228,05 Euros (composé de 18.609.122 actions ordinaires de 0,025 Euro de valeur nominale unitaire) à 481.624,525 Euros arrondi selon

les règles d'arrondis usuelles en la matière à 481.624,53 Euros (composé de 19.264.981 actions ordinaires de 0,025 Euro de valeur nominale unitaire).

#### Présentation de l'impact de l'émission sur la situation d'un actionnaire

Conformément à l'article R 225-116 du Code de commerce, lorsque l'Assemblée Générale délègue sa compétence dans les conditions prévues à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, un rapport complémentaire doit être établi au moment où il est fait usage de ladite délégation décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

Nous vous précisons que le nombre d'actions ordinaires dont l'émission a été décidée ce jour représente 3,52 % des actions actuellement existantes.

Nous vous joignons un tableau récapitulatif de la situation de chaque actionnaire titulaire d'1% du capital social et au regard de la situation de chaque porteur de valeurs mobilières donnant accès au capital établi sur la base d'une situation comptable intermédiaire du 30 juin 2016 arrêtée par le Conseil d'administration le 12 juillet 2016 corrigée de l'impact des produits de l'émission résultant de l'introduction en bourse intervenue le 12 juillet 2016 et de l'impact des produits de l'émission résultant de l'émission de 205.000 BSA 2016 décidée par le Conseil d'administration du 26 juillet 2016.

#### Information sur l'impact théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action

Conformément à l'article R.225-115 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous l'incidence théorique de l'émission des 655.859 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,025 Euro à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de l'Option de Surallocation.

L'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action Gensight Biologics, soit 8,0027 Euros, (moyenne pondérée des cours de clôture aux 20 séances de bourse précédant le 10 août 2016) de l'émission des 655.859 actions ordinaires nouvelles serait la suivante :

Nombre d'actions avant l'émission des 655.859 actions ordinaires	<b>18.609.122</b>
Valeur boursière actuelle de l'action Gensight Biologics <sup>1</sup>	<b>8,0027 Euros</b>
Nombre d'actions ordinaires nouvelles	655.859
Nombre total d'actions après émission des 655.859 actions ordinaires nouvelles	<b>19.264.981</b>
Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action Gensight Biologics <sup>2</sup>	8,0026 euros
Variation	- 0,001 %

Nous vous précisons que compte tenu de l'usage de la délégation, le plafond commun fixé par la Vingt-Neuvième Résolution s'établit désormais à un montant nominal de 193.706,53 Euros.

<sup>1</sup> Moyenne pondérée des cours de clôture aux 20 séances de bourse précédant le 10 août 2016

<sup>2</sup> Calculée selon la formule suivante :

(valeur boursière actuelle x nombre d'actions avant émission des 655.859 actions ordinaires) +  
montant net de l'augmentation de capital résultant de l'émission des 655.859 actions  
ordinaires

nombre total d'actions après exercice des 655.859 actions ordinaires

Le présent rapport sera communiqué à vos Commissaires aux comptes afin que ces derniers émettent également, dans les 15 jours suivant la mise en œuvre de cette autorisation par le Conseil, un rapport complémentaire.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition dans les conditions légales.

Le Conseil d'administration  
Le 10 août 2016

Annexe  
Tableaux d'impact de dilution

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'u' followed by a horizontal line.



IMPACT DE L'EMISSION AU TITRE DE L'EMISSION DE 655.859 ACTIONS ORDINAIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GREENSHOE

	Actions	Prix d'émission de l'action	
Nombre d'actions composant le capital social avant émission	18 609 122	0,025	66 171 131,00
Nombre d'actions composant le capital social et prenant en compte les actions à émettre au titre des VMDAC	20 945 659		73 790 540,53
Nombre d'actions ordinaires nouvelles	655 859	8	5 246 872,00

AVANT MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION DE SUR ALLOCATION (ou GREENSHOE)

SUR LA BASE DU CAPITAL SOCIAL EXISTANT				SUR LA BASE DU CAPITAL SOCIAL EXISTANT ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DEJA EMISES			
Nombres de titres (Capital Initial)	Montant du capital social	Capitaux propres par action	Nombre de titres (Capital Initial + VMDAC)	Montant théorique du capital social après prise en compte de l'ensemble des VMDAC existantes	% du nombre de VMDAC par rapport au Capital Initial	Capitaux propres par action	
18 609 122	485 228,05	3,717	20 945 659	523 641,48	12,556	3,523	

AVANT MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION DE SUR ALLOCATION (ou GREENSHOE)

SUR LA BASE DU CAPITAL SOCIAL EXISTANT			
Opération et titres émis	Nombre de titres APRES PRISE EN COMPTE DE L'EMISSION	Montant théorique du capital social APRES prise en compte de l'émission	% du nombre de titres à émettre par rapport au Capital Initial
Après émission des 655 859 actions nouvelles au titre de l'option de sur allocation	19 284 981	481 624,53	3,52
			% du Capital Initial (capital social tel qu'existant à la date de ce jour) par rapport au capital social APRES EMISSION
			3,86

SUR UNE BASE TOTALEMENT DILUEE

Opération et titres émis	Nombre de titres APRES PRISE EN COMPTE DE L'EMISSION	Montant théorique du capital social APRES prise en compte de l'émission	% du nombre de titres à émettre par rapport au Capital Initial	% du Capital Initial (capital social tel qu'existant à la date de ce jour) par rapport au capital social APRES EMISSION	Capitaux propres par action
Après émission des 655 859 actions nouvelles au titre de l'option de sur allocation	21 601 518	540 037,96	16,08	86,15	3,66